

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Un automobiliste récidiviste en comparution immédiate

Le tribunal correctionnel d'Aurillac a traité une affaire en comparution immédiate, jeudi, lors de son audience hebdomadaire.

À la barre, un Aurillacois de 40 ans, interpellé mercredi soir, à Aurillac, au volant de son véhicule. Le prévenu avait quitté son domicile dans la soirée pour aller acheter des cigarettes. Au bar tabac, il croise un ami, avec qui il boit un coup. À toi, à moi. Il reprend le volant « après quatre bières ». Mais, pour une absence de clignotant à un carrefour, les policiers l'intercepteront rue Roche-Taillade.

Le dépistage d'alcoolémie se révélera positif (0,62 mg par litre d'air expiré). L'emprise du cannabis ne fait pas de doute, mais le contrevenant ne sera finalement pas poursuivi pour ce fait. Il détient cependant onze grammes de résine.

Surtout, le prévenu est sous le coup d'une récidive légale. Sa dernière condamnation – il en compte neuf depuis 1998 (détention de stupéfiants, outrages, vol aggravé...) – date de septembre dernier, pour conduite malgré une suspension de permis pour quatre mois. Ayant

recupéré son sésame le 7 décembre, il devait accomplir 80 heures de travail d'intérêt général dans les prochains jours.

« Des efforts »

« Vous vous foutez du monde ! Nous avons déjà trouvé une alternative à l'emprisonnement la dernière fois », a insisté Alexandre Rossi au nom du Parquet. « C'est un dossier pathétique pour vous comme pour toutes les mains qui vous sont tendues. » L'avocat de la défense, M^e Géraud Méral, ne cachait pas sa déception. « Je vois l'évolution. Il change, mais pas encore assez. Il est très impliqué auprès de ses enfants. Je veux bien que l'on porte un coup d'arrêt à ces agissements, mais aussi qu'on l'incite à faire davantage d'efforts. »

Le tribunal a suivi les réquisitions et l'a condamné à un an de prison dont huit mois avec sursis, mise à l'épreuve pendant deux ans, obligation de soins et de recherche d'emploi. Il a également quitté l'audience libre, mais sans permis de conduire, avec interdiction de se représenter à l'examen avant un an. ■

Sébastien Devaur

Six mois avec sursis pour des « pulsions » envers une enfant

Il a 20 ans, et un parcours de vie très chaotique. Atteint d'une maladie orpheline, « surprotégé » par ses grands-parents dans un environnement familial pourri par l'alcool, il n'a jamais quitté son cocoon.

Elle n'a pas tout à fait 4 ans. C'est la fille de son cousin germain. Il en a parfois la garde. Le reste du temps, il joue beaucoup avec elle. Ils sont proches. Trop proches. « Dans son esprit, il approchait plus une fille qu'une petite fille. Il s'est retrouvé confronté à une situation qu'il n'a pas pu maîtriser », estimait M^e Christine Ramond, son avocate, devant le tribunal d'Aurillac. « Mon client a été mal construit. Trop aimé... mal aimé. On n'a pas été suffisamment exigeant avec lui. »

Devant les juges, il a reconnu avoir été pris, par trois fois, de « pulsions » envers cette enfant. Du simple bisou sur la bouche aux caresses intimes, en passant par les baisers. Il a parfois été surpris dans ces « moments de complicité » par les parents de la victime, qui ne se sont pas doutés de l'ampleur des faits. C'est quand la fillette a commencé à parler de caresses

réciroques « sur le zizi » qu'ils ont contacté un éducateur, avant de porter plainte.

« Je la chatouillais au niveau du sexe pour la taquiner, pour la faire rire », a expliqué le prévenu aux enquêteurs. « Elle disait que ce n'était pas bien ce que je faisais. Je me suis retenu pour ne pas aller plus loin », ajoutera-t-il à la barre, avant de qualifier son comportement de « grave ». Depuis un an et son placement en garde-à-vue, il voit un psychologue de sa propre initiative.

« Il sait qu'il a fait du mal, mais il n'a pas conscience de la gravité de ses actes », indiquait M^e Géraud Méral pour la partie civile. « Il a imposé cela à une enfant et à une famille. Pour les parents, c'est un crime. Désormais, un père ne peut plus habiller sa fille, une mère est rejetée lors de la toilette intime. Elle n'en parle plus, mais elle souffre de terreurs nocturnes. On ne sait pas quels troubles vont ressortir à l'adolescence. »

Le jeune homme a finalement été condamné à six mois de prison avec sursis, obligation de soins et interdiction d'approcher la victime. ■

S. D.

AGRICULTURE ■ Le groupe Altitude apporte son soutien aux éleveurs

Du béton dans les fondations

Le groupe Altitude a mis en place un plan de soutien pour les éleveurs de porcs et les éleveurs laitiers. De quoi aider à digérer l'année 2009.

Thierry Senzier
thierry.senzier@centrefrance.com

Les difficultés subies et revendiquées par les éleveurs cantaliens en 2009 n'ont pas échappé au groupe Altitude. À l'instar de l'aide qu'il avait apportée aux élevages allaitants, fin 2008, au moment de la crise liée à l'épidémie de fièvre catarrhale ovine, le groupe coopératif a choisi d'aider les éleveurs laitiers et les éleveurs de porcs.

De remettre en quelque sorte « du béton dans les fondations », selon la formule du président Jean-Pierre Chateau : « Nous souhaitons mener une action rapide et facile à mettre en place. Ce soutien prend donc la forme d'un bon de remise, utilisable pendant six mois, à valoir sur les différents métiers du groupe (aliments, engrais, branche génétique...). On n'a pas voulu parler de complément de prix mais plutôt d'une réduction de charges. »



SOUTIEN. La valeur moyenne des bons de remise attribués aux éleveurs laitiers est de 480 €, précise Jean-Pierre Chateau, président d'Altitude, entouré ici de Didier Boussaroque, président de la coopérative Volcalis, et de Xavier Bel, secrétaire général d'Altitude. PHOTO PIERRIK DELOBELLE

La valeur du bon diffère d'une exploitation à l'autre en raison de son mode de calcul : l'aide est en effet fixée à 3 € pour 1.000 litres sur les livraisons 2008/2009 (d'octobre 2008 à septembre 2009).

Un cadran trop bas

Mais, au final, le soutien n'est « pas neutre », la coopérative Volcalis re-

groupant quelque 800 producteurs de lait, pour un volume de 120 millions de litres de lait collectés.

Pour les élevages porcins, regroupés dans la Coopérative agricole de producteurs de porc (Capp), l'effort d'Altitude se concrétise différemment. Le groupe a réactivé un dispositif, mis en place pour la première fois en 2005, qui se déclenche

lorsque le cours du cadran est trop bas. Aujourd'hui, cela permet aux éleveurs de bénéficier d'un complément de prix de 8 centimes d'euros par kilogramme. « L'objectif est de savoir accompagner les élevages jusqu'au printemps 2010, date à laquelle on peut espérer que le cadran reparte à la hausse », annonce Xavier Bel, secrétaire général d'Altitude. ■

NOUVEL AN ■ Fait inédit pour le président du Conseil général et le préfet

Des vœux qui retrouvent la parole

Le président du Conseil général et le préfet ont pour la première fois pris la parole lors de leur cérémonie de présentation des vœux pour la nouvelle année.

Vincent Descœur et Paul Mourier ont bousculé la tradition jeudi soir. Voilà des années que le président du Conseil général et le préfet du Cantal souhaitent conjointement la bonne année aux différentes autorités du Cantal. Mais habituellement, par soucis sans doute d'éviter que les questions politiques ne viennent gêner la neutralité de l'État, il n'y avait pas de discours.

Cette année, les deux hommes, après avoir serré comme toujours des centaines de mains, ont décidé de prendre la parole.

« Notre objectif est de renforcer la notoriété du département »

« Je veux lancer un message de confiance en notre capacité collective à promouvoir et à valoriser le



INÉDIT. Vincent Descœur et Paul Mourier présentant leurs vœux. THIERRY MARSILHAC

département et à nous adapter », a expliqué Vincent Descœur, persuadé que « la prise de conscience écologique, les valeurs nouvelles de qualité de vie, de bien-être, de meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée doivent profiter à une ruralité renouvelée, alliant authenticité et modernité. »

Dans cette bataille, le

président du Conseil général est persuadé que la communication - qui avait été au centre de vifs débats avec l'opposition lors de la dernière session budgétaire - est une arme efficace. « Nous ne comptons pas dévier de notre objectif qui est de renforcer la notoriété du département qui ensuite bénéficiera à tous. »

Le préfet a, lui, souligné « l'excellence des relations

entre les services de l'État et le Conseil général ». Il a ensuite voulu tourner la page d'une année 2009 qui avait démarré par le décès de l'ancien sénateur Roger Besse et l'annulation des vœux. « Un présage d'une année où la difficulté allait l'emporter, même si elle n'a jamais entamé notre combativité. » ■

Richard Benguigui
richard.benguigui@centrefrance.com